



Avec move123 vous pouvez partir en toute tranquillité sur votre vélo ou votre engin de mobilité douce : votre vélo est protégé et vous êtes protégé en tant que cycliste !



Quels sont les vélos, engins qui peuvent être assurés ?

move123 vous permet d'assurer tous les vélos/engins suivants :

- ✓ **Tous les types de vélos** : vélo de ville, VTT, vélo de course, tandem, etc. :
 - Classiques
 - Electriques autonomes (qui peuvent rouler sans que vous ayez besoin de pédaler) jusqu'à 25 km/h
- ✓ **Les autres engins de mobilité douce** : trottinette, segway, hoverboard, monowheel, chaise roulante, etc.
 - Classiques
 - Electriques jusqu'à 25 km/h

Les vélos électriques autonomes qui roulent plus vite que 25 km/h nécessitent une immatriculation et une assurance de votre responsabilité : demandez conseil à votre courtier !



Les accessoires et équipements sont-ils assurés ?

- ✓ Les accessoires qui étaient fixés définitivement sur le vélo lors de son achat sont assurés comme le vélo
- ✓ Les accessoires amovibles sont couverts en cas de dégâts s'il y a aussi des dégâts au vélo
- ✓ Votre équipement de cycliste est couvert jusqu'à 250 € TTC en cas de dégâts



Dans quels cas suis-je protégé ?

L'assurance de base comprend une **assurance complète du vélo**

- ✓ en cas de **dégâts**
- ✓ **de vol**
- ✓ si vous avez besoin d'une **assistance**

2 options sont disponibles pour renforcer votre protection :

- ✓ **Une assurance accident** : elle intervient en cas de blessure ou de décès suite à un accident avec le vélo/engin assuré
 - **Formule seul** : elle couvre uniquement le cycliste
 - **Formule famille** : elle couvre le cycliste et tous les membres de sa famille lors de l'utilisation du vélo/engin assuré
- ✓ **RC familiale** : cette assurance intervient si vous causez des dommages à une tierce personne avec le vélo/engin assuré.

Si vous avez déjà une RC familiale vous n'avez pas besoin de cette option.



Combien ça coûte ?

Le prix de l'assurance vélo dépend de la valeur de votre vélo et débute à **59 €** par an.

L'assurance accident coûte **49 €** par an en formule seul – **109 €** par an en formule famille.

L'assurance RC familiale est proposée au tarif de **92 €** par an



Quels sont les points forts de cette assurance ?

Une assurance complète de votre vélo en cas de **dégâts**, de **vol** et de **tentative de vol**

Une **assistance dans toute l'Europe** à partir d'1 km de votre domicile ou lieu de résidence qui inclut :

- ✓ Le **dépannage** en cas de crevaison ou de panne de batterie
- ✓ Un **vélo de remplacement** si le vélo ne peut pas être réparé dans les 24 heures
- ✓ Une **assistance** en cas de vol, de perte du cadenas ou de cadenas bloqué

Si vous laissez votre vélo à l'extérieur, nous exigeons qu'il soit attaché à un point fixe avec un cadenas agréé ART.



Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?

- ✓ Les dommages liés à un vice de construction ou de montage, à l'usure, les rayures et les dégâts aux pneus.
- ✓ Le vol des accessoires amovibles et de l'équipement du cycliste

